

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-98 du 19 mars 1982

chargeant le Camarade GUEZODJE Vincent,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique de l'intérim du Camarade
Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
pour compter du 18 mars 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 18 mars 1982, le Camarade
GUEZODJE Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie pendant l'absence du Camarade
Barthélémy OHOUENS.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mars 1982.

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 PG/PPC 2 ANR 4 CPC 6 SGG 4
SPD 2 MIM-MISP 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et
ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-INSJA-
BN 8 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-